

PAGE: 1/2

OBJET : Enquête publique modification n°1 du PLU de Saint-Julien-de-Concelles

Etudes relatives à l'intégration des grands abris plastiques spécifiques à l'activité maraîchère : notice introductive de contextualisation

Intégration au PLU de Saint-Julien-de-Concelles

Les serres et grands abris plastiques constituent des structures essentielles pour l'activité maraichère sur le territoire de Saint-Julien-de-Concelles. Leur développement a toutefois des incidences importantes pour l'environnement communal en termes de paysage (création d'éléments tendant à fermer le paysage et sans aménagement des abords) mais également en termes de biodiversité (suppression d'éléments végétaux, supports de la Trame verte et bleue) ou hydraulique (accroissement des effets de ruissellement).

Conscients de ces enjeux, la profession maraîchère a travaillé avec l'Etat pour définir un cadre concernant la création des grands abris plastiques. Ce cadre a été traduit au travers de la réalisation de 2 documents :

- Le volet Maraichage de la Charte pour la prise en compte de l'agriculture dans l'aménagement du territoire adopté en aout 2013,
- L'étude de valorisation des paysages maraîchers nantais de juin 2018.

L'objectif de la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est de faire mention de ces deux documents-cadres dans le document d'urbanisme communal et d'inciter à leur prise en compte dans les réflexions relatives à la création de nouveaux grands abris plastiques ou l'aménagement des abords de ceux existants.

Dans le cadre de l'intégration de cette nouvelle règle dans le PLU, la commune de Saint-Julien-de-Concelles a souhaité engager une **concertation avec les maraichers du territoire**. Une réunion, en présence de la fédération des maraichers nantais ainsi que de certains maraichers du territoire, a été réalisée en avril 2021. Elle a permis de présenter la modification et d'échanger sur le contenu de la règle envisagée. Suite à cette réunion, une règle qualitative générale destinée à imposer la conduite et la mise en œuvre d'une réflexion/étude globale visant à définir les dispositifs d'intégration paysagère les plus adaptés et qualitatifs possibles a été définie. **Cette règle est présentée dans la notice de la modification du PLU**.

Présentation des deux documents de référence

Volet maraicher de la charte pour la prise en compte de l'Agriculture (2013)

Le 30 août 2013, le préfet de la Loire-Atlantique et les présidents du Conseil Général, de la Chambre d'Agriculture, de l'Association Fédérative des Maires et de la Fédération des Maraîchers Nantais ont signé le volet Maraîchage de la charte pour la prise en compte de l'agriculture dans l'aménagement du territoire.

Le maraîchage constitue une activité économique importante en Loire-Atlantique, faisant partie de l'histoire et de la culture de l'agglomération nantaise depuis cinq siècles. En se développant de façon significative, l'activité maraîchère, sous la pression de l'urbanisation, s'est éloignée du centre de la ville vers la périphérie. Progressivement les maraîchers nantais se sont modernisés, adaptés aux évolutions de la demande, par leurs structures de production et en s'organisant collectivement.

Cette charte présente l'activité du maraîchage nantais pour mieux la comprendre dans sa dynamique, son organisation et dans sa dimension économique locale. Elle a pour objectif de promouvoir les différentes pratiques culturales et les actions à mener dans le respect économique, social et environnemental. Elle apporte ainsi des recommandations en matière d'aménagement sur lesquelles les élus locaux et leurs partenaires doivent s'appuyer pour élaborer leurs documents d'urbanisme.

La volonté partagée des signataires est bien, au travers de l'inventaire de l'ensemble des mesures préconisées et des présentations à la fois globales et détaillées d'avoir un document de référence favorisant la concertation des acteurs locaux sur l'évolution de l'activité maraîchère dans le département.

L'étude de valorisation des paysages maraîchers nantais (2017, 2018)

Après la charte sur le maraîchage en 2013 et la réflexion de l'architecte et du paysagiste conseils de l'Etat sur les enjeux des paysages maraîchers en 2015, la DDTM a réalisé sur 2017 et 2018 une étude de valorisation des paysages maraîchers nantais en association avec :

- La fédération des maraîchers nantais
- L'architecte et le paysagiste conseils de l'État
- Les élus de la vallée maraîchère (secteur d'étude)

Cette étude dresse un inventaire des paysages maraichers et de leurs enjeux à plusieurs échelles pour sensibiliser les élus, les porteurs de projets, les techniciens et les usagers. L'étude établit des **préconisations d'aménagement** pour **intégrer cette dimension paysagère dans les réflexions** allant du grand paysage au projet de construction de la tenue maraîchère.